

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 février 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 13 février 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, en janvier 2002, les forces israéliennes ont violé la souveraineté du Liban à 44 reprises, sur terre, sur mer et dans les airs, comme suit :

1. 23 violations de l'espace aérien libanais commises par des avions de guerre;
2. 9 violations de l'espace aérien libanais commises par des avions de reconnaissance;
3. 4 violations de l'espace aérien libanais commises par des hélicoptères;
4. 3 violations des eaux territoriales libanaises;
5. 1 attaque aérienne et le bombardement de sites sur le territoire libanais;
6. 2 violations sous forme de tirs, notamment d'artillerie, visant des sites sur le territoire libanais;
7. 2 incursions sur le territoire libanais.

Ces violations et agressions israéliennes, commises sur terre, sur mer et dans les airs, constituent une violation de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, compromettent la stabilité de la région et contribuent à y créer un climat de tension.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sélim **Tadmoury**

